

1
(N^o 123.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1843.

SUCRES (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. ROGIER.

« A partir du 1^{er} janvier 1844 et pendant une période de 10 ans, le crédit
» porté au Budget de l'Intérieur pour encouragement à l'agriculture, sera aug-
» menté d'une somme égale au vingtième du produit de l'impôt des sucres. »

Cit. ROGIER.

(1) Projet de loi et annexes 1, 2, 3, 4, 5, n^o 237. }
Lettre de M. le Ministre des Finances, n^o 361 . } Session de 1841—1842.
Rapport sur le projet de loi n^o 493. }
Propositions subsidiaires du Gouvernement, n^o 74.
Rapport sur ces propositions, n^o 102.
Amendement, n^o 122.